



CENTRE NATIONAL DE FORMATION

FORMATION

DELEGUE-PRESIDENT DE JURY

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports. Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

L'agrément délégué-président de jury

Prérogatives :

- Avant :
 - ✓ Composer et rassembler le jury
 - ✓ Contrôler la conformité réglementaire de la compétition
 - ✓ Contrôler les installations
- Au départ de la compétition :
 - ✓ Contrôler la conformité des équipes et des tenues
- Pendant :
 - ✓ Contrôler le respect de la réglementation
 - ✓ Contrôler le respect des horaires
 - ✓ Réunir le jury lorsque la situation le demande
 - ✓ Représenter l'institution fédérale
 - ✓ Assurer la sécurité des données de gestion concours et des licences
 - ✓ Contrôler les installations
 - ✓ Superviser le protocole
- Après :
 - ✓ Rédiger les comptes-rendus, rapports et procès-verbal inhérents à la manifestation
 - ✓ Communiquer aux instances officielles l'ensemble des éléments de la manifestation

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes licenciées Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Conditions d'entrée en formation

- ➡ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ➡ Être licencié à la FFPJP
- ➡ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun – module citoyenneté et vie fédérale)
- ➡ Être âgé de 18 ans minimum
- ➡ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ➡ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Tarifs et modalités de financement

Il n'y a aucun coût pédagogique pour assister à cette formation, elle est totalement gratuite. Une carte et un diplôme seront délivrés en fin de formation.

Calendrier et volume horaire

3 heures de formation sur une demi-journée.

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional/départemental

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ✓ Être capable de gérer une compétition
- ✓ Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
- ✓ Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
- ✓ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales

Référentiel :

Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
Contrôle les équipes et les joueurs
Vérifie les licences
Contrôle les installations
Contrôle respect des horaires
Assure la sécurité des données de gestion concours et des licences

Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
Compose le jury
Réuni le jury lorsque la situation le demande
Acte les décisions du jury
Rédige les comptes-rendus, rapports et procès-verbal inhérents à la manifestation

Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
Contrôle le respect de la réglementation
Contrôle la conformité réglementaire de la compétition
Contrôle la conformité des équipes et des tenues

Être capable de transmettre les informations aux joueurs, officiels et instances fédérales
Représenter l'institution fédérale
Communiquer aux instances officielles l'ensemble des éléments de la manifestation
Superviser le protocole



Certification

L'agrément de délégué-président de jury s'obtient par le suivi de l'intégralité de la formation. Ce dispositif de formation fait l'objet d'une attestation de formation, il n'y a pas d'examen de fin de formation.

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent suivre l'intégralité de la formation

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigrance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr